

Environnement | Projet éolien du Blayais : l'heure de la concertation



Ce lundi s'est ouverte une concertation particulière visant à informer et à entendre les avis des habitants proches d'un projet éolien situé à cheval entre les départements de la Gironde et de la Charente-Maritime, à proximité de la centrale nucléaire du Blayais. Piloté par une filiale d'EDF, il envisage d'implanter trente à quarante éoliennes pour fournir de l'électricité à un bassin de vie de 100 à 150 000 habitants de la Haute-Gironde et de la Haute-Saintonge d'ici trois à quatre ans. Ambitieux, il suscite également l'opposition de plusieurs riverains, élus et associations de défense de l'environnement. EDF leur donne plusieurs occasions de s'exprimer jusqu'au 12 juillet.

Le vent tourne pour les citoyens, reste encore à savoir dans quel sens. À compter de ce lundi 3 juin et jusqu'au 12 juillet prochain, les habitants de Gironde et de Charente-Maritime auront l'occasion d'exprimer leurs avis sur le projet d'"EDF Renouvelables" qui prévoit d'installer entre trente et quarante éoliennes de 180 mètres de haut, sur huit communes et une surface de 120 kilomètres carrés, sur la rive droite de l'estuaire et à proximité de la centrale nucléaire du Blayais. La société en charge du projet a en effet lancé une "[concertation préalable publique](#)" (disposition apparue en 2016) précédant toute enquête publique et permettant de connaître l'éventail des possibilités d'adaptation du projet, ses caractéristiques principales, ses enjeux sociaux économiques et ses impacts potentiels sur l'environnement. Elle est pilotée avec l'aide de la CNDP (Commission Nationale du Débat Public).

Ces réunions publiques s'accompagnent de permanences communales (à Anglade, Braud-et-Saint-Louis, Saint-Androny, Saint-Bonnet-sur-Gironde, Saint-Ciers sur Gironde, Saint-Dizan-du-Gua, Saint-Sorlin-de-Conac et Saint-Thomas de Conac), d'ateliers thématiques (paysage et tourisme, environnement naturel, économie, usages du territoire et une séance de restitution de tous les ateliers fin juin) et d'auditions auprès des "collectivités locales, organismes socio-économiques et associations du territoire" dont les comptes-rendus seront rendus publics. Il est également possible de déposer des [questions ou des commentaires](#) sur le site internet du projet.

Première en Gironde

Ce projet est singulier à plus d'un titre. D'abord, ses ambitions sont vastes, comme l'affirme David Augeix, directeur de la région sud d'EDF Renouvelables. "L'objectif de ce dossier, c'est de produire une électricité renouvelable

injectée sur les réseaux publics pour l'équivalent de ce que consomment environ 100 à 150 000 habitants de la Haute-Saintonge et de la Haute-Gironde. C'est un projet qui s'inscrit dans le cadre de la politique de développement de l'énergie renouvelable et de l'énergie éolienne au niveau national au travers de la loi sur la transition énergétique. Par son envergure et par les qualités du gisement éolien, on pense que ce projet contribuera à près de 10% de la production d'énergies renouvelables dans la région". Il faut souligner que l'éolien n'a pas vraiment le vent en poupe en Nouvelle-Aquitaine.

Bien que son volume de production ait été en hausse de 40,7% en 2018 selon un bilan récent du [gestionnaire national RTE](#) (de 949 à 1729 GWh), les [parts de production](#) assumées par l'hydraulique (3901 GWh), du photovoltaïque (2875 GWh) ou des bioénergies (biomasse solide, biogaz et incinération des déchets urbains renouvelables, 1374 GWh) restent bien plus importantes. Plusieurs projets d'installation de parc éoliens sont prévus pour la filiale d'EDF : un parc de sept éoliennes à Mailhac-sur-Benaize et cinq autres du côté de Roussac et Saint-Junien-les-Combes. Le parc envisagé sur l'estuaire est donc, sans conteste, le plus ambitieux, à la fois en terme de volume et de capacité de production. "C'est un endroit qui dispose de qualités intrinsèques pour accueillir un projet éolien : de l'espace disponible, un gisement éolien de qualité qui a été mesuré depuis quelques mois sur le secteur, un débouché électrique qui permet d'évacuer la puissance dans les environs proches et au-delà grâce au poste électrique, aujourd'hui principalement utilisé par la centrale", renchérit David Augeix.

Opposants et contre-avis

À ce stade du développement du projet, son coût est estimé entre 100 et 130 millions d'euros, et la "carotte" pour les collectivités, ce sont des retombées fiscales : entre dix-huit et vingt-quatre millions d'euros sur l'ensemble de la durée de vie estimée du parc, soit une vingtaine d'années. Avec une puissance de 100 à 120 MWh, la plaquette du projet promet même 70 000 tonnes de CO2 évitées, soit "l'émission annuelle de 35 à 47 000 véhicules en circulation". Oui mais voilà : sur le terrain d'installation et ses spécificités, tout le monde n'est pas d'accord. Pourquoi ? D'abord parce que la zone de [l'estuaire de la Gironde](#) est classée "Natura 2000" depuis 2007 et intégrée au Parc Naturel Marin de l'Estuaire. Ensuite, parce que le secteur contient des "milieux naturels sensibles" (à Saint-Bonnet-sur-Gironde, Saint-Ciers-sur-Gironde et Anglade. Enfin parce que ces zones protégées constituent [d'importants sanctuaires](#) pour les oiseaux migrateurs.

Les oppositions n'ont pas tardé à venir dès l'annonce du projet, qu'elles proviennent des associations de défense de l'environnement, de la LPO (Ligue de Protection des Oiseaux) ou des élus, parmi lesquels figurent notamment le président du Conseil départemental de Charente-Maritime, Dominique Bussereau. (qui s'est exprimé en octobre dernier en faveur de la création d'un ["Observatoire de l'éolien"](#)) Les conseils municipaux des différentes communes concernées sont divisés : certains ont même voté en faveur du projet alors que le maire est contre (par exemple à Saint-Thomas-de-Conac). Le projet girondin suscite donc beaucoup d'inquiétudes chez les riverains, les associations et les élus. La Charente-Maritime a même voté en [mars dernier](#) un "moratoire demandant au préfet de surseoir à tous projets éoliens se présentant dans les deux ans à venir".

Un sondage BVA réalisé en novembre 2017 évaluant l'intérêt de la population (commandé par EDF Renouvelables) précisait que 62% des personnes "vivant à proximité de la centrale nucléaire" y étaient favorables, et même 70% dans la "zone intermédiaire" (de 5 à 21 kilomètres). 14% étaient neutres et 15% plutôt pas favorables ou contre. Ces inquiétudes ont été, ce lundi, un brin balayées par le directeur régional d'EDF Renouvelables. "De nombreuses éoliennes en France sont aujourd'hui installées en zone Natura 2000 ou en zone de couloirs d'oiseaux. Cette cohabitation existe depuis 2000, on a des retours d'expérience sur le sujet. Certes, on a peu de retours et de connaissances localement, et pour cause : il n'y a pas d'éoliennes en Gironde ni en ex-Aquitaine. Mais sur les autres régions, on peut dire que la cohabitation est parfaitement possible".

"Pas reproductible"

Pour autant, et la CNDP souligne qu'elle souhaite en être garante, pas question d'orienter les débats : l'heure est, à entendre les responsables du futur parc, à la parole libre. "L'idée, c'est de donner la voix à tout le monde. Jusqu'à présent, on a eu quelques rencontres avec les organisations structurées (communes, collectivités, associations utilisatrices du site). Le but de cette concertation est de donner l'information la plus large et exhaustive possible à la population et d'entendre et de recueillir l'ensemble des avis, pas seulement ceux des organismes qui se sont déjà exprimés. Elle va se dérouler jusqu'à la mi-juillet et d'ici cet automne, on en tirera des enseignements qui nous permettront de poursuivre ou de réorienter si besoin. Ça peut aussi conduire à une suspension, voire à l'abandon du projet", promet ainsi David Augeix.

Un abandon ou un petit glissement pour construire un parc similaire dans une autre zone ? Difficile, selon le responsable. "On a la conviction que ce projet n'est possible qu'à cet endroit là. Il y a du vent, du réseau nécessaire pour une distribution de l'énergie en grande quantité, beaucoup d'espace disponible et peu de contraintes réhibitoires. Toute la façade maritime, de Bayonne à La Rochelle, dispose d'un gisement d'éolien. Pourtant, des usages aériens militaires interdisent l'implémentation d'éoliennes dans la majorité des cas. C'est pour ça qu'on pense que ce modèle n'est pas reproductible ailleurs dans la région". Si, toutefois, le projet venait à se poursuivre, l'instruction et l'enquête publique pourrait prendre un à deux ans et le chantier (dont les opposants redoutent également les nuisances sonores) douze à dix-huit mois de plus, ce qui nous emmènerait en 2022-2023. Le bilan de la concertation sera rendu public par la CNDP un mois après sa clôture, le 12 juillet. EDF aura ensuite deux mois pour préciser ses orientations et les mesures potentielles qu'elle pourrait prendre. L'été pourrait donc être chaud.

L'info en plus : deux [réunions publiques](#) sont encore programmées. Elles auront lieu ce mardi 4 juin à 18h30 au Cinéma Zoetrope à Blaye et le lundi 8 juillet (réunion de clôture) à 18h30 au Centre des Congrès de Jonzac.



Romain Béteille

Crédit Photo : aqui.fr

Publié sur aqui.fr le 04/06/2019

[Url de cet article](#)